

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 22 janvier 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER.

A donné procuration : Charlotte de VILLIERS à Patrice BERTRAND

Conseiller absent : Claude GELOT

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

**2025-03-03 VOTE D'UNE SUBVENTION A FAMILLES RURALES CENTRE PERISCOLAIRE « LA RÉCRÉ » POUR 2025**

L'association Familles Rurales dont le siège est à Saint Mars la Réorthe, sollicite auprès de la commune de Saint Mars la Réorthe, une aide financière pour son service d'accueil et de loisirs « la Récré ».

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte le bilan de l'année 2024 et le budget prévisionnel 2025.

Au regard de la demande et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder à l'association Familles Rurales une subvention de 36 000 € pour le centre périscolaire et accueil de loisirs « La Récré » pour l'année 2025,
- décide le versement mensuel de la subvention,
- autorise M. le Maire à signer la convention financière.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire  
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice Bertrand  
Date de signature : 29/01/2025  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

